

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye (à partir de 20h58), Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau.

Absents excusés représentés :

Elisabeth Delamoye (jusqu'à 20h58)	Pouvoir à Frédéric Henriot
Augustin Bousbain	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard	Pouvoir à Philippe Escande
Eric Lucas	Pouvoir à Patrick Villette

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alexis Midol-Monnet est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-20 – CADRE DE VIE DE PROXIMITE ET DU QUOTIDIEN – CREATION D'UNE COMMISSION « COMITE D'ETHIQUE RELATIF A LA VIDEOPROTECTION » ET APPROBATION DE LA CHARTE ETHIQUE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article 8 de la convention des droits de l'homme,

Vu le code de sécurité intérieure,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Considérant que le déploiement de la vidéoprotection doit s'accompagner de l'élaboration d'une charte éthique ayant pour objectif de concilier la mise en place de la vidéoprotection (destinée à assurer la tranquillité publique et la sécurité de la population) et le respect des libertés publiques et individuelles,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du 09 mars 2023,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour, 1 abstention (Marie-Pierre Digard)

- **Approuve** la création d'un comité éthique présidé par le maire ou son représentant, composé de six élus de la majorité et de deux élus de la minorité dont les représentants seront désignés par arrêté du Maire
- **Approuve** la charte éthique de la vidéoprotection de la ville d'Orsay.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :

17 MARS 2023

17 MARS 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

